BAREME DEMONORAIRES TRANSACTIONS en vigueur au 01/06/2019

TARIFS VENTES:

Honoraires TTC à charge de lacquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Pour les ventes de maisons, appartements, caves, garages et terrains, fonds de commerce, locaux ou murs commerciaux, pas de porte, cessions de baux avec pas de porte ou droit au bail, terrains commerciaux ou industriels, les honoraires TTC (dont TVA 20%) sont calculés sur le prix net vendeur (sauf viager : calcul sur la valeur vénale du bien):

Montant de la vente		Honoraires TTC*
0 "	49 999 "	10.0% maximum Avec un minimum de 3 500 "
50 000 "	79 999 "	8.0% maximum
80 000 "	119 999 "	7.0% maximum
120 000 "	149 999 "	6.5% maximum
150 000 "	199 999 "	6.0% maximum
200 000 "	299 999 "	5.5% maximum
300 000 "	499 999 "	5.0% maximum
500 000 "	599 999 "	4.5% maximum
600 000 "	999 999 "	4.0% maximum
1 000 000 "	+	3.8% maximum

*Somme arrondie à la centaine supérieure, Tranches de prix non-cumulatives

En cas de vente en concours avec une agence du Groupe immobilier, les honoraires sont partagés par moitié entre les deux agences.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de lægence ayant reçu le mandat initial. La délivrance donne note denoncraires est obligatoire.

Toute estimation hors mise en vente avec remise don avis de valeur don bien immobilier est facturée 150 " TTC maximum dont TVA 20 %.

Nom du Médiateur : AME CONSO -11 Place Dauphine -75 001 PARIS

TARIFS LOCATIONS:

LOCATIONS ESTIVALES:

20 à 28% T.T.C du montant net de la location ou forfait minimum de 120 " T.T.C + frais de dossier don montant maximum de 40 " T.T.C.

BAIL DHABITATION:

HONORAIRES à la charge du locataire TTC dont TVA à 20% :

- 1. Honoraire de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 8" /m² de surface habitable Honoraires de réalisation de loétat des lieux dontrée : 3" /m² de surface habitable.
- Ou, forfait de 7% TTC (dont TVA à 20%) du loyer annuel hors charges.

Il est précisé que le montant le moins élevé sera retenu.

HONORAIRES à la charge du bailleur TTC dont TVA à 20% :

- 1. Honoraire de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 8" /m² de surface habitable Honoraires de réalisation de logat de lieux dontrée : 3" /m² de surface habitable.
- 2. Ou, forfait de 7% TTC (dont TVA à 20%) du loyer annuel hors charges.

Il est précisé que le montant le moins élevé sera retenu.